

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur René GERVAIS, Monsieur Dominique CHAVINIER, Madame Bernadette SEINCE, Madame Annie JOUVE, Monsieur Alexandre FORESTIER.

Excusés :

Procuration : Monsieur Jérôme PICARD à Monsieur Fabrice MEUNIER.

Secrétaire(s) de la séance: Bernadette SEINCE

Budget Commune 2017

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **816 703.91 €**.

Principaux postes de dépenses

- Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voirie, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements : **103 450.00 €**
- Charges de personnel : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic : **142 450.00 €**.
- Atténuations de produits : **8 725.00€**
- Autres charges de gestion courante : indemnités fonctions maires et adjoints, service incendie, subventions : **67 498.00 €**.
- Charges financières : intérêts d'emprunt : **3 300.00 €**.
- Charges exceptionnelles : **300.00 €**
- Opération ordre de transfert : **2 948.00 €**
- Dépenses imprévues : réserve **15 000.00 €**
- Virement à la section d'investissement : **473 032.91 €**

Principaux postes de recettes

- Produits des services, ventes divers et remb. de personnel : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetièrre, remboursement gestion agence postale, bascule Verchalles : **46 950.00 €**
- Impôts et taxes : contributions directes : **296 613.00 €**
- Dotations et participations : dotation forfaitaire, de solidarité, compensation taxes d'habitation, taxes foncières : **154 254.00 €**
- Autres produits de gestion courante : revenus de immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes : **23 000.00 €**
- Excédent de fonctionnement 2016 reporté : **295 886.91 €**

Section d'investissements

En dépenses à **1 090 251.91 €**

En recettes à **1 514 672.30 €**

Principaux programmes d'investissements

- Aménagement du bourg - 1ère tranche : 470 102.75 €
- Aménagement du bourg - 2ème tranche : 266 907.16 €
- Travaux église vitraux : 4 371.00 €
- Maison Mouty/Rispal création de deux appartements : 185 000.00 €
- Eco-quartier Chavaroche : 10 000.00 €
- Acquisition Mobilier Matériel : 4 000.00 €
- Bâtiments communaux : 14 000.00 €
- Voiries Diverses : 44 5000.00 €
- Travaux village Sumenat : 29 500.00 €
- Réseau Wifi : 3 671.00 €
- Adressage : 13 000.00 €
- Eclairage public : 4 200.00 €
- Dépenses imprévues : 10 000.00 €
- Emprunt : 31 000.00 € (Capital – Emprunts)

Recettes d'investissement

- Excédent d'investissement reporté : 3 786.14 €
- Virement de la section de fonctionnement : 473 032.91 €
- FCTVA : remboursement TVA 2016 : 4 998.00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 519 713.96 €

- Emprunts et cautions : 2 000.00 €
- Amortissement des immobilisations : 2 948.00 €
- Subvention Aménagement du bourg - Tranche 1 : 238 181.89 €
- Subventions Aménagement du bourg - Tranche 2 : 98 977.00 €
- Subventions Travaux église : 1 936.00 €
- Subventions création deux appartements : 121 157.02 €
- Emprunt création deux appartements : 45 000.00 €
- Subventions réseaux Wifi : 2 941.38 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2017.

Présentation et vote du budget primitif 2017 – Assainissement :

Monsieur Le Maire procède à la présentation du budget primitif du service assainissement.

Section d'exploitation

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **30 749.00 €**

Dépenses

- Fournitures non stockables (eau, énergie) : 2 000.00 €
- Personnels et entretien extérieurs au service : 1 500.00 €
- Reversement des taxes aux agences de l'eau : 2 300.00 €
- Charges financières : 1 472.38 €
- Amortissement réseaux : 22 192.00 €
- Virement de la section d'investissement : 1284.62 €

Recettes

- Redevances assainissement : 13 000.00 €
- Redevance modernisation des réseaux : 2 500.00 €
- Subvention d'exploitation : 2 000.00 €
- Produits exceptionnels : 13 249.00 €

Section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à **106 787.10 €**

Dépenses

- Eco-quartier Chavaroche : 12 133.37 €
- Emprunts : 6 047.22 €
- Résultat d'investissement reporté : 75 357.51 €
- Subventions d'équipement : 13 249.00 €

Recettes

- Subvention : 23 074.00 €
- Excédents de fonctionnement capitalisé : 18 335.48 €
- FC TVA 2016 : 41 901.00 €
- Virement de la section d'exploitation : 1 284.62 €
- Amortissement réseau : 22 192.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget du service assainissement.

Vote des taux de la fiscalité 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation 17.31 %
- Taxe foncière bâti 12.47 %
- Taxe foncière non bâti 99.08 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir ces taux pour l'année 2017.

Vote des subventions aux associations 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune verse chaque année une subvention à différentes associations et propose les montants suivants pour l'année 2017.

- Association de chasse de Vebret	200.00 €
- Groupement vulgarisation agricole Saignes	50.00 €
- Association Anciens Combattants	200.00 €
- Comité d'animations et de loisirs	3 000.00 €
- Amicale des parents d'élèves	700.00 €
- Amicale des Diables Bleus	200.00 €
- Comité FNACA Ydes	200.00 €
- Association Sportive VEBRET-YDES	1 000.00 €
- ADMR Saignes	100.00 €
- École de Foot Sumène Artense	400.00 €
- Caval'Cantal	200.00 €
- Association Donneurs de Sang Ydes	100.00 €
- Amicale Laïque Ydes Le Bastringue	50.00 €
- Œuvres diverses	1 600.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide les montants énumérés ci-dessus.

Convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour exploitation touristique

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier de Madame Anne-Marie MARTINIÈRE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Gentiane.

Monsieur le Maire expose les termes de la convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour une exploitation touristique dans sa version du 13 mars 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord afin de valider la convention. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré.

Travaux supplémentaire Lot n°1 - Avenant n°2

Monsieur le Maire indique avoir reçu un devis de l'entreprise Gouny et Fils d'un montant de 1 450.00 € HT pour la création d'un empochement dans le mur extérieur afin de mettre en place le coffret EDF de raccordement en électricité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de valider l'avenant n°2 du lot n°1 : démolition/maçonnerie/enduits pour un montant de 1 450.00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 10 POUR, 1 ABSTENTION (Alexandre Forestier), valide l'avenant n°2 du lot n°1.

Achat miroir - Champassis

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, le devis de la société Mic signaloc pour l'acquisition d'un miroir, d'un montant de 340.00 € HT. Le miroir sera installé à Champassis pour sécuriser la circulation dans le hameau.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis.

TVA Lotissement Les Lempradets

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de demander la suppression de l'immatriculation du service "Lotissement Les Lempradets" à la TVA car il n'y a plus d'activité de vente de terrain dans le lotissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, demande la suppression de l'immatriculation du service "Lotissement Les Lempradets" à la TVA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

La Secrétaire,

Bernadette SEINCE